



Beecome, le programme qui vise à accompagner la transformation numérique des structures du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Sont éligibles

Les structures, associations et entreprises ayant leur siège et l'établissement bénéficiaire situés dans l'une des 33 communes de l'EMS avec un effectif inférieur à 50 salariés, y compris les entreprises sans salarié, tous secteurs d'activités hors numérique ayant un projet de transformation en réflexion et/ou prêt à être lancé

Déroulé du programme

- Diagnostic « digital » de la structure
- Restitution & recommandations
- Mise en relation
- Si nécessaire, aide financière

| MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES* | MONTANT DE L'AIDE |
|---------------------------------|-------------------|
| 300 € | 150 € |
| 600 € | 300 € |
| 900 € | 450 € |
| 1200 € | 600 € |
| 1500 € | 750 € |
| 1800 € | 900 € |
| 2100 € | 1050 € |
| 2400 € | 1200 € |
| 2700 € | 1350 € |
| 3000 € | 1500 € |

* À partir de

Dépenses éligibles

Sur une période maximale de 6 mois :

1. Les dépenses de fonctionnement (inscrites dans les charges de l'entreprise)
2. Ou les dépenses en investissement (inscrites à l'actif de l'entreprise)

Démarche de candidature

Déposez votre candidature sur strasbourg.eu/beeecome

Un avis de décision vous sera transmis sous 2 semaines après votre demande.

Démarches spécifiques de demandes d'aide

1.

Réunissez les pièces nécessaires :

- Un extrait Kbis ou D1
- Un RIB
- Dossier d'aide papier/numérique
- Les factures acquittées postérieures à la date du diagnostic

2.

Déposez votre demande d'aide auprès de votre référent

3.

Un avis de décision du comité vous sera transmis 1 mois après votre demande.

4.

L'aide sera directement versée sous 4 à 6 semaines.

Les dépenses prises en compte portent sur une période maximale de 6 mois après la date du diagnostic et doivent nous parvenir au maximum 2 mois après la date d'acquittement.



L'Eurométropole de Strasbourg soutient la transition numérique des entreprises du territoire



Pour quel type de projet ?

- Développer** de nouveaux services en ligne
- Booster** ses ventes physiques
- Améliorer** la gestion et la protection de son entreprise au quotidien
- Travailler** à distance
- Exploiter** les nouveaux outils de communication



Comment ça fonctionne ?

- Un diagnostic** de leur utilisation du numérique
- Des recommandations** sur leurs besoins
- Un accompagnement** par leur référent durant 1 an
- La mise en relation** avec la filière numérique locale
- Une aide financière** à hauteur de 50 % (plafonnée à 1 500 €)



Conditions d'éligibilité

- Une Entreprise** de moins de 50 salariés
- Un Siège social** et établissement bénéficiaire dans l'Eurométropole de Strasbourg
- Tout secteur d'activité**

GO!

Pour candidater, déposez votre candidature sur : <https://demarches.strasbourg.eu/entreprises/> (mention "accompagnement numérique")

strasbourg.eu/beeome

En partenariat avec :

